



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GAUTHERON, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO.

Etaient excusés : M. Alain CARION donne pouvoir à M. Jean-François GROUD  
M. Marcel RIOND donne pouvoir à Mme Bernadette VALLET

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 7 décembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire informe qu'il n'a pas pris de décision dans le cadre de sa délégation.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – LOI ALUR : TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ALUR prévoit le transfert de plein droit, aux communautés d'agglomération existantes, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, sauf minorité de blocage de 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population. Considérant l'intérêt de la commune de conserver sa compétence en matière d'urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE de s'opposer** au transfert automatique à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de Carte Communale.

#### **2 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'enseignant des classes CM1/CM2, pour l'organisation d'une classe de découverte de 4 jours à la Ferme d'Aulot. Ce projet, d'un coût de 260 euros par enfant, bénéficie déjà d'un financement de 60 euros par enfant de la part du Conseil Régional. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE de verser une participation de 60 euros** par enfant pour l'organisation de ce séjour.

#### **3 – VERGER DE SAUVEGARDE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de subvention du Conseil Régional pour la création d'un verger de sauvegarde. Dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal **S'ENGAGE à inscrire la somme** de 2 025 € en section d'investissement, au compte 2121 (Plantation d'arbres) et **AUTORISE le Maire** à mandater la dépense.

#### **4- ETUDE DE DEVIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de retenir**, pour l'inscription au budget primitif 2017 :
  - . les devis de Mme BOUR, architecte, pour :
    - . Diagnostic accessibilité salle des Fêtes : 740.00 € HT
    - . Mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle entrée principale pour la salle des Fêtes : 3 110.00 € HT
    - . Etude de faisabilité pour l'extension de la salle des Fêtes, création d'un nouvel office et accès traiteur : 960.00 € HT
- **EXAMINE, avec décision ajournée**, des devis concernant l'installation d'une porte au-dessus de l'escalier de la mairie, l'installation de deux fenêtres coulissantes à l'école et le remplacement du photocopieur de la mairie.

#### **5 – DEMANDE DE LOCATION DE SALLE A TITRE GRACIEUX**

M. le Maire fait part de la demande de l'association « Les Camionneurs du Cœur » qui vient en aide aux enfants atteints de maladies cardiaques, pour le prêt de la salle des Fêtes afin d'organiser une manifestation (marché artisanal). Le Conseil Municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE** à cette requête.

#### **5 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

- **DONNE LECTURE** d'un courrier du Club de Voile sollicitant la commune pour l'achat de 2 containers afin de mettre à l'abri du matériel nautique. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.
- **PREND CONNAISSANCE** de divers remerciements suite à la distribution des colis de Noël
- M. le Maire **DONNE LE COMPTE-RENDU** des différents échanges avec Maître CLEMANG concernant le dossier qui oppose un administré et la commune concernant des nuisances sonores à la salle des Fêtes.
- **EST CONVIE** à la prise d'armes à la gendarmerie des Blanchés Fleurs le mardi 31 janvier à 8 h 15.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au renouvellement du contrat de l'agent d'entretien en contrat aidé après validation par Pole Emploi. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.
- 

Prochaine réunion : 23 février 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Richard ROCH